



Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES)

Objectifs

- Soutenir et alimenter la réflexion stratégique du développement des territoires.
- Favoriser l'élaboration d'études / diagnostics au plan local préalables à la mise en œuvre d'interventions sectorielles régionales en cohérence avec les schémas et plans régionaux thématiques et transversaux : diagnostic santé territoriaux, plan agriculture et alimentation de proximité...
- Faciliter des démarches d'animation territoriale innovantes sur les territoires.

Objet

☼ Taux d'intervention :

- Pour l'élaboration des Schémas de Cohérence territoriale, Plan climat énergie territorial et Trames vertes et bleues jusqu'à 50 % du coût HT / TTC selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA
- Pour tous les autres projets : jusqu'à 30 % du coût HT / TTC selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA
- Le taux d'intervention régional est plafonné à 50% toutes politiques régionales confondues
- Le bénéficiaire garde à sa charge 20% minimum du coût total éligible

♥ Bénéficiaires :

Prioritairement les collectivités locales et en particulier les territoires de contractualisation et les intercommunalités en fonction des compétences ; au cas par cas, d'autres bénéficiaires publics ou privés (associations,...).

♦ Nature de dépenses :

Prestations d'études ; pas de prise en compte des études en régie (frais de personnel).

Typologie non exhaustive d'études prises en compte

- <u>Economie, emploi, formation</u> : plan de développement économique local, alimentation de proximité, schéma touristique, stratégie à l'international...
- <u>Solidarités humaines et territoriales</u> : diagnostics santé territoriaux, programme local de l'habitat (PLH), schéma jeunesse, Schéma de COhérence territoriale...
- <u>Mobilités et environnement</u> : schéma local de transports, plan climat énergie territorial, plan relatif à la biodiversité...

Cette liste n'est évidemment **ni exhaustive**, **ni limitative** et une approche globale et intégrée pourra être envisagée par ceux qui le souhaitent.

Les autres études stratégiques, non prioritaires pour la Région, auront vocation à être financées dans le cadre des futurs contrats (volet des 10% d'ingénierie).

Par delà les études, des démarches originales de concertation et de démocratie territoriales, associant de nombreux acteurs territoriaux, tout particulièrement à l'occasion de la préparation des Nouveaux contrats régionaux pourront également être prises en compte.

Prise en compte des priorités régionales

- priorisation en fonction des thématiques abordées (orientations régionales) et de la pertinence de l'échelon territorial de traitement.
- définition de prescriptions ou de cahiers des charges régionaux par type d'études garantissant une exploitation des données à un niveau régional.

Mode d'examen

- examen en Commission permanente deux à trois fois par an dans la limite des crédits disponibles.

Contenu du dossier de demande de subvention

- Délibération du maître d'ouvrage, approuvant l'étude présentée et sollicitant l'aide de la Région,
- Cahier des charges de l'étude,
- Note synthétique argumentant de la pertinence du périmètre géographique de l'étude et de la relation entre l'étude et le programme du Nouveau contrat régional,
- Plan de financement détaillé de l'étude intégrant la participation prévisionnelle de la Région,
- Échéancier prévisionnel de la réalisation (date de démarrage et fin d'étude),
- Relevé d'Identité Bancaire.